



Contrat de bail non écrit et caution.

Par **rémi25**, le **04/12/2009** à **16:39**

Bonjour,

mon soucis est le suivant ma copine a loué une chambre chez l'habitant à Lyon , pas de contart de location écrit , après quelques mois la propriétaire a commencé a coupé le chauffage , retirer la télévision , la machine à laver , le gaz pour la plaque de cuisson en bref les conditions d'habitation se sont passablement dérériorées .

Du coup ma copine a donné un préavis de départ très court , nous devons récupérer le chèque de caution demain (la propriétaire est réfractaire car elle dit que le contrat de durée de départ n'a pas été honoré) peut'elle refuser de nous redonner ce chèque et si non quels sont nos recours .

en sachant que ma copine en reprise d'étude à Lyon devais payer les mois de octobre à juin y compris les mois où elle était en stage sur Besançon et donc non résidente sur Lyon , la propriétaire relouait en plus cette chambre en son absence (nous l'avons découvert car elle s'est trompée dans les dates de stages et ma copine a eu la surprise de cohabiter une semaine avec la nouvelle occupente) .

Merci de m'indiquer quels sont nos recours en cas de non restitution de la caution .

Par **fabienne034**, le **04/12/2009** à **17:08**

Bonjour,

Apparemment c'est une collocation

pour tout savoir sur la collocation:

<http://www.fbls.net/COLOCATION-DROIT.htm>

Aucun propriétaire ne peut retirer les prestations sans compensation, il faut faire une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception avec la liste de ce qui a été retiré sans compensation.

Ce qui équivaut à une rupture de contrat , ce n'est pas vous qui avez rompu !

Vous réclamez par une mise en demeure dans votre lettre votre caution

<http://www.fbls.net/miseendemeure.htm>

si elle ne veut pas vous êtes une déclaration du tribunal d'instance

<http://www.fbls.net/TINFO.htm>